

# CONSTRUIRE UN PROJET PATRIMOINE

PARCOURS  
DE L'ÉDUCATION  
ARTISTIQUE ET CULTURELLE  
EN MILIEU SCOLAIRE  
2021/2022

PATRIMOINE

## OBJECTIFS

> Découvrir et approfondir une thématique patrimoniale de façon pluridisciplinaire.

## DESSCRIPTIF

Le projet se co-construit avec les enseignants. Il s'agit d'un ensemble d'au moins 3 séances liées par une progression pédagogique s'appuyant sur une même thématique.

La Direction Patrimoine Culturel propose 3 thématiques: archéologie, histoire des villes, histoire de l'eau.

Un projet peut connaître des déclinaisons historiques, scientifiques, artistiques ...

**Le contenu des séances est issu :**

- des malles-découvertes ou des séances en extérieur proposées dans ce cahier,
- d'outils de médiation spécifiques créés dans le cadre du projet.

**Nombre de classe par séance :** 1

**Durée :** 1 heure 30 à 2 heures par séance

**Lieu de déroulement :** dans l'établissement scolaire ou en extérieur.

**Évaluation :** rédaction d'un bilan avec l'enseignant.

**Indicateurs financiers :** 47 € par séance et par intervenant pris en charge par la Métropole Aix-Marseille-Provence Territoire Istres-Ouest Provence.

**Participations financières demandées :** aucune

**Modalités techniques et de fonctionnement :**

La co-construction du projet nécessite au moins un mois de préparation.

Les modalités de déplacement sont à la charge de l'établissement scolaire.

Convention obligatoire pour les établissements du secondaire.

### PUBLIC

ÉLÉMENTAIRE  
COLLÈGE  
LYCÉE

### CONTACTS

DIRECTION PATRIMOINE CULTUREL  
Etienne Flouw  
etienne.flouw@ampmetropole.fr

Audrey Pezon  
audrey.pezon@ampmetropole.fr  
04 42 11 27 73



TERRITOIRE  
ISTRES  
OUEST PROVENCE